

conservé par exemple que 80 points sur 100, ne pourr
justifier le concurrent de se croire en possession d
objet parfait.

Le public y gagnerait aussi à être bien renseigné
sur la valeur exacte des exhibits.

Dans la lecture publique des prix accordés,
secrétaire devrait déclarer aussi le nombre de points
alloués à chaque exhibit.

Les cultivateurs s'habitueraient ainsi à se rendre
compte du véritable mérite et seraient moins enclins
critiquer injustement le travail des juges.

ECHELLES DE POINTS.

Les échelles de points qui suivent sont basées sur
diverses conventions déjà en usage soit au pays, soit
aux Etats-Unis, en Ecosse et ailleurs.

La plupart sont déjà officielles et les légers changements
adoptés ne les rendent que mieux appropriées
aux concours dans la Province de Québec.

La perfection est toujours représentée par 100
points.

Quelques explications accompagnent chaque échelle
de points, ce qui facilitera la besogne des juges, et
surtout préparera le cultivateur à être lui-même un
bon juge.

L'ordre dans les idées aide beaucoup le jugement.